



SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES DE LA BANQUE DE FRANCE

FÉVRIER 2019

Préambule

La Banque de France s'est engagée depuis de nombreuses années en faveur du développement durable à travers la **mise en place d'une politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE)**.

Cette volonté s'est renforcée en 2016 par l'intégration de la RSE dans sa stratégie globale et s'est concrétisée par la **publication d'une charte d'achats responsables** entre la Banque de France et ses fournisseurs ¹.

Pour en savoir plus :
« La charte RSE »

Au sein de la Banque de France, un achat responsable consiste à acquérir des biens, services ou travaux en intégrant une **dimension sociale, environnementale ou économique**. À ce titre, des exigences, des spécifications ou des critères en faveur du progrès social, de la protection et de la mise en valeur

de l'environnement ainsi que du développement économique sont mis en œuvre.

En réponse à ces enjeux, la Banque de France a mis en place une politique d'achats responsables, matérialisée par une charte achats responsables. Dans le prolongement de cette démarche, elle a réalisé un « schéma de promotion des achats responsables » ² transversal, structuré autour de **trois axes**.

Axe 1 Agir en faveur de la transition écologique et solidaire

Axe 2 Encourager une relation fournisseur responsable

Axe 3 Promouvoir la transformation numérique de la commande publique

Axe 1 Agir en faveur de la transition écologique et solidaire

Il s'agit de **renforcer les actions de réduction de notre impact environnemental** à travers nos achats. En effet, les achats constituent un levier essentiel en matière d'intégration des enjeux du développement durable.

Afin de poursuivre et de renforcer sa prise en compte des préoccupations environnementales et sociales, la Banque de France :

- Actualise régulièrement son bilan d'émission de gaz à effet de serre (GES).
- Intègre dans ses appels d'offres sur certains segments d'achats un critère lié aux émissions de gaz à effet de serre générées.
- S'interroge systématiquement dès la définition des besoins sur les objectifs à dimension environnementale qui peuvent être des composantes du marché.
- Renforce l'intégration du coût global du cycle de vie du produit sur l'ensemble des marchés.
- Poursuit la généralisation de l'intégration de clauses et de critères de sélection dans les marchés.

- Prend en compte dans la formation des acheteurs la dimension environnementale des marchés.
- Renforce les actions de suivi et de contrôle de la bonne exécution des engagements pris par les titulaires.
- Travaille également à maintenir ses achats ayant un faible impact à l'usage (consommation d'eau, d'énergies consommables, etc.) tendant vers une économie bas carbone générant peu de déchets.

En particulier, l'action de la Banque de France se traduit par la matérialisation de l'objectif suivant sur l'énergie :



100 %

Approvisionnement en électricité d'origine renouvelable
2018

Pour en savoir plus :
« Réduire l'empreinte environnementale »

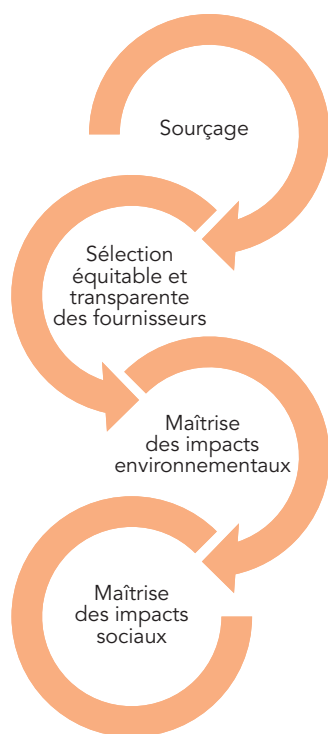
¹ Les termes génériques « achat » et « fournisseur » seront utilisés quel que soit le besoin couvert (fournitures, services ou travaux).

² Qui répond à une obligation légale pour la Banque conformément à la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Axe 2 Encourager une relation fournisseur responsable

Il s'agit de renforcer nos actions en faveur d'une **relation équilibrée** avec nos fournisseurs et **faciliter l'accès à nos marchés**, dans le respect de la réglementation applicable.

La Banque de France souhaite instaurer avec ses fournisseurs des relations fondées sur la confiance et le respect mutuel et partager des pratiques loyales et équitables, tout en établissant des relations durables et équilibrées.



Afin de poursuivre ces relations, la Banque de France :

- Renouvelle les relations fournisseurs en développant les pratiques de sourçage.

- Réalise la sélection des fournisseurs avec équité et transparence (transparence des procédures, égalité de traitement candidats, et libre accès aux marchés).
- S'assure de la maîtrise par les fournisseurs des impacts environnementaux : économie de ressources (eau, énergie, matières premières), développement de technologies nouvelles ou de substitution, réduction des impacts sur la biodiversité, réduction des émissions de GES, réduction et valorisation des déchets, écoconception, etc.
- S'assure de la maîtrise des impacts sociaux : intégrité et respect des droits fondamentaux, non-recours au travail des enfants ou au travail forcé, conditions de travail, d'hygiène et de sécurité (réduction des accidents du travail), dispositifs anti-fraude et anti-corruption, achats au secteur protégé et adapté, insertion des personnes éloignées de l'emploi par l'activité économique, ancrage territorial et achats locaux.



100 %
Nombre d'acheteurs et de prescripteurs BDF sensibilisés aux achats responsables
2020



100 %
Pourcentage de nouveaux marchés lancés ayant une clause d'achats responsables
2020

Axe 3 Promouvoir la transformation numérique de la commande publique

La Banque achève la **dématérialisation de ses procédures**. Elle a respecté l'obligation légale de dématérialisation complète au 1^{er} octobre 2018 pour ses appels d'offres. Et elle met en place la collecte des données essentielles relatives aux marchés.

En sus, elle engage la **dématérialisation** prochaine de tout le **processus achats** pour tous les achats dès le premier euro.



100 %
Digitalisation des procédures achats
2018



100 %
Dématérialisation du processus achats
2019